

**NOUVEAUTÉS JURIDIQUES ET FISCALES DE LA PRÉVOYANCE / SANTÉ COLLECTIVE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA203	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	693,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 06/11/2024 au 06/11/2024

**OBJECTIFS**

- Maîtriser les dernières évolutions du cadre juridique de l'assurance collective
- Analyser les conventions collectives et les obligations des employeurs en matière de protection sociale supplémentaire des salariés

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Analyse et mise en pratique des derniers textes impactant la pratique en assurance collective.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel des assurances collectives, formateur expert de l'IFPASS.**

## PROGRAMME

- A. Evolution du contentieux lié à l'application de la loi Evin
  - 1. Maintien des garanties santé : article 4
  - 2. Maintien du paiement des prestations acquises et différenciées : article 7
  - 3. Sanction du défaut d'information du salarié : article 12
- B. Définitions des catégories objectives
  - 1. Critères prévus par la réglementation
  - 2. Modalités d'application
  - 3. Situation des circulaires de la Sécurité sociale
- C. Adaptation et application de l'article 31 de la loi Evin
  - 1. Conséquences de la réforme des retraites
  - 2. Dispositions d'ordre public
  - 3. Calcul des indemnités de résiliation
- D. Adaptation et application de la portabilité
  - 1. Cadre juridique de la portabilité
  - 2. Notions de durée et de garanties
  - 3. Conditions d'accès
  - 4. Cas particulier : démission
  - 5. Plafonnement progressif des tarifs
- E. Réformes apportées aux contrats santé
  - 1. Evolutions du cadre juridique
  - 2. Notion de contrat responsable
  - 3. Garanties minimales
  - 4. Plan 100% Santé
    - 5. Médecins OPTAM ou non OPTAM

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés de clientèle  
Gestionnaires de contrat  
Souscripteurs  
Inspecteurs  
Intermédiaires d'assurance  
Chargés d'études juridiques et actuarielles

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :  
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Formation IFPASS ou connaissances équivalentes.  
**AA140**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

693,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:49